



Rémunération groupe musique

Par **Alyor**, le **09/04/2015** à **13:32**

BonjourrrrrNotre association organise un concert de Jazz auquel va participer un groupe (je ne connais pas encore son statut juridique) dont l'un des membres fondateurs et musiciens est l'un de nos administrateurs. Ce groupe se fera rémunérer. Est-ce bien conforme aux critères de non lucrativité et/ou de gestion désintéressée ?
Merci par avance pour votre retour.
Cordialement.
ALYOR

Par **moisse**, le **09/04/2015** à **16:09**

Bonsoir,
critères de non lucrativité
C'est quoi ce critère à part des mots qui sonnent bien , comme dans la chanson ?
de gestion désintéressée
Le musicien en question n'est pas rémunéré pour sa gestion de l'association mais pour les notes de musique qu'il va jouer.
Par contre si grâce à sa position la rémunération en question est excessive, il se rendra coupable d'abus de confiance.

Par **Alyor**, le **09/04/2015** à **18:53**

BonsoirrrrrMerci beaucoup !
Cordialement.
Alyor